

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

**PROCES VERBAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

ORDRE DU JOUR :

- Reprise anticipée des résultats des comptes administratifs 2016
- Lissage des taux d'imposition 2017
- Fixation des taux d'imposition 2017
- Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2017
- Participations et subventions à inscrire au budget primitif 2017
- Subventions d'équilibre à inscrire aux budgets primitifs 2017
- Vote des budgets primitifs 2017 – Budget principal et budgets annexes
- Participation de la contribution « eaux pluviales » prévisionnelle du budget principal au budget annexe assainissement – Année 2017
- Tarif de la redevance d'assainissement collectif du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017 applicables à l'ancien territoire de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde
- Convention avec le Syndicat d'eau de la Rozeille et son délégataire pour la facturation et l'encaissement de la redevance d'assainissement collectif des communes de l'ancien territoire de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde
- Participation aux frais de branchement pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017 applicables à l'ancien territoire de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde
- Modification du règlement de service concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'ancien territoire de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde
- Modification du règlement de service concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'ancien territoire de la Communauté de Communes de Chénéraillles
- Dénomination de la nouvelle Communauté de Communes
- Convention de mise à disposition d'un chargé de projet « Eau et Milieu Aquatique » par la Communauté de Communes Creuse Grand Sud au profit de la Communauté de Communes Chénéraillles, Auzances Bellegarde, Haut Pays Marchois
- Création d'un poste de chargé de mission « Développement Economique »
- Création de deux postes d'adjoint administratif
- Autorisation des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires
- Modalités de rupture du crédit-bail de la Société SIA – Filiale de la Société STATOBOIS
- Acceptation de la cession du crédit-bail concernant l'atelier relais – Superette de Bellegarde en Marche
- Demande d'échelonnement de la dette de la commune de LE CHAUCHET
- Représentation de la Communauté de Communes au Comité Unique de Concertation (CUC) et au Fonds d'Action Culturelles Territorialisées (FACT) du Pays Sud Creusois
- Révision des tarifs de location – Tiers Lieux Atelier de la Mine à Lavaveix-Les-Mines
- Adhésion au groupement de commande pour la fourniture de véhicules électriques de tourisme et utilitaire
- Demande de subvention exceptionnelle – Syndicat d'initiative de Chénéraillles
- Participation au financement du Guide du Routard du territoire du Pays Sud Creusois
- Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- Adhésion à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) pour la garantie maintien de salaire
- Motion de soutien à l'action des enseignants et des parents d'élèves
- Motion portant sur le projet de réorganisation des activités intervention « Urgence gaz »
- Informations diverses
- Décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution
- Questions diverses

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN qui fait l'appel des membres du Conseil Communautaire pour validation du quorum :

Nombre de conseillers en exercice : 61 / Présents à l'ouverture de séance : 50 / Pouvoirs : 4

Madame Marie-Antoinette GENDRAUD est élue en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire.

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 50

Votants : 54

POUR : 54

Pouvoirs : 4

Abstention : 0

CONTRE : 0

Absents excusés : 7

Exprimés : 56

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., BONNAUD, POULAIN, VERDIER, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, PUYBOUBE, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIEILLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, TOURNAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE.

Pouvoir : MM. SIMON F. à PERRIER S, BOYER P à PEROCHE MH, LE CORRE C à ROBBY M, D'HULSTER E à SIDOUX B,

Excusés : MM., LONGCHAMBON, PERRIER F, SAUVANET, SEBENNE, BARBAUD, ECHEVARNE, JOUENNE

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2017 sera présenté à la prochaine séance.

Il demande l'accord du Conseil Communautaire pour l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir :

- L'autorisation de signature du Contrat de Ruralité au titre de l'année 2017

La modification de l'ordre du jour citée ci-dessus est votée à l'unanimité.

Monsieur le Président demande également l'accord du Conseil Communautaire pour modifier l'ordre du jour et délibérer en premier point la « Dénomination de la nouvelle Communauté de Communes ».

Cette proposition est validée à l'unanimité

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 52

Votants : 56

POUR : 56

Pouvoirs : 4

Abstention : 0

CONTRE : 0

Absents excusés : 5

Exprimés : 56

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, PUYBOUBE, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIEILLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, TOURNAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Pouvoir : MM. SIMON F. à PERRIER S, BOYER P à PEROCHE MH, LE CORRE C à ROBBY M, D'HULSTER E à SIDOUX B,

Excusés : MM., LONGCHAMBON, PERRIER F, SAUVANET, SEBENNE, BARBAUD

DENOMINATION DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Président donne la parole à Madame Valérie SIMONET, Vice-Présidente en charge de la communication.

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil Communautaire les étapes de travail animées par le bureau d'études en charge de ce dossier.

Elle explique la démarche et les réflexions qui ont menées à cette proposition de nom et du postulat attaché, qui s'appuient entre autre sur la stratégie et la vision à construire pour notre territoire, les enjeux et défis à relever pour demain, les publics cibles du et hors territoire et l'enclenchement d'une dynamique harmonieuse et adaptée à notre territoire.

Madame la Vice-Présidente rappelle également la nécessité d'être visible et reconnue au sein de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le nom et le postulat qui l'accompagnent ont été présentés en réunion du bureau du 28 mars 2017...

Madame la Vice-Présidente soumet ce nom et son postulat à l'avis du Conseil Communautaire :

COMBRAILLE EN MARCHÉ COMMUNAUTE

Avec comme postulat :

« Créer c'est dans notre nature ! »

Elle explique que ce nom semble légitime car il est déjà bien implanté sur le territoire, il évoque à la fois la géographie et l'histoire, il est facilement lisible par les habitants et déjà reconnu par les publics cibles et hors département.

Certains élus font remarque que ce nom n'inspire pas à la « modernité ».

Marie-Françoise Ventenat indique que la charte graphique sera également un élément prépondérant.

Après discussion, les Conseillers Communautaires demandent si les propositions « Communauté de Communes Combraille en Marche » ou « Communauté Combraille en Marche » pourront être mis au vote si le nom présenté ne requiert pas la majorité des voix. Monsieur le Président indique que si le nom proposé ne requiert pas la majorité du Conseil Communautaire, les noms proposés ci-dessus seront mis au vote.

Il précise également que si l'avis du Conseil Communautaire est favorable, la présente délibération sera notifiée aux communes. Les Conseils Municipaux auront un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur ce nom. Il ne sera définitivement validé que s'il requiert un avis favorable des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale du nouvel EPCI ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré par 33 voix pour, 20 voix contre et 3 abstentions,

- Valide le nom proposé : COMBRAILLE EN MARCHE COMMUNAUTE et le postulat « Créer c'est dans notre nature ! »,
- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux communes pour avis des Conseils Municipaux.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Patrice Morançais, Vice-Président en charge de des finances.

Monsieur Patrice Morançais, remercie Mesdames Katy Bonnel et Solange Picaud pour le travail fourni pour l'établissement des budgets, et exprime sa reconnaissance pour leur investissement:

Il explique qu'au vu de la charge de travail, les comptes administratifs des différents budgets seront votés au mois de juin comme le permet la loi. En effet, les comptes administratifs doivent être votés avant le 30 juin.

Il précise que l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet néanmoins de reprendre de manière anticipée au budget primitif et ce, sans attendre le vote du compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur. Il ajoute que délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif, et ce, pour l'ensemble des budgets.

Les résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016 établis par l'ordonnateur,
- Et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance accompagnée d'un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Monsieur le Vice-Président, présente la reprise anticipée des résultats du budget principal, à savoir :

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou-) |
|--|---|----------------|-----------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 5 847 814,63 € | 5 916 664,40 € | +68 849,77 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2016) | | 1 595 421,36 € | +1 595 421,36 € |
| | Résultat à affecter | | 1 664 271,13 € | |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 1 346 669,91 € | 983 864,80 € | -362 805,11 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2016) | | 584 988,58 € | +584 988,58 € |
| | Solde global d'exécution | | 222 183,47 € | |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2016 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | 313 483,00 € | 317 519,00 € | +4 036,00 € |

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

| | | | | |
|---|--|--|-----------------------|--|
| Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Ft et Invt) | | | +226 219,47 € | |
| Reprise anticipée 2017 | Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) | | | |
| | Report en fonctionnement en recettes | | 1 664 271,13 € | |

| | |
|--|----------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2016 | 1 664 271,13 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 | 222 183,47 € |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016 | 4 036,00 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 0 |
| Couverture du besoin de financement BP 2017 (compte 1068) | 0 |
| Solde du résultat de fonctionnement (FR 002) BP 2017 | 1 664 271,13 € |

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De voter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 du budget principal,
- Constate et approuve les résultats de l'exercice 2016,
- Dit que l'ensemble de ces montants ainsi que les restes à réaliser de l'exercice seront inscrits au budget primitif 2017,
- Dit que la délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – BUDGET ANNEXE GAMM VERT

Monsieur le Vice-Président présente la reprise anticipée des résultats, conformément aux textes repris précédemment à savoir :

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou-) |
|--|---|--------------------|--------------------|---------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 4 147,84 € | 26 627,52 € | 22 479,68 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2016) | | 40,17 € | +40,17 € |
| | Résultat à affecter | | 22 519,85 € | |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 22 478,76 € | 21 526,96 € | -951,80 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2016) | 21 526,96 € | | -21 526,96 € |
| | Solde global d'exécution | 22 478,76 € | | |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2016 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | | | |

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

| | | | | |
|--|--|--------------------|--------------------|--|
| Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Ft et Inv) | | 22 478,76 € | | |
| Reprise anticipée 2017 | Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) | | 22 478,76 € | |
| | Report en fonctionnement en recettes | | 41,09 € | |

| | |
|--|--------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2016 | 22 519,85 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 | -22 478,76 € |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016 | 0 |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 22 478,76 € |
| Couverture du besoin de financement BP 2017 (compte 1068) | 22 478,76 € |
| Solde du résultat de fonctionnement (FR 002) BP 2017 | 41,09 € |

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De voter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe GAMM VERT, selon les mêmes conditions que le budget principal.

REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – BUDGET ANNEXE ATELIER DE CARROSSERIE

Rappel historique : Ateliers-relais en crédit-bail immobilier avec échéance en 2030.

Monsieur le Vice-Président présente la reprise anticipée des résultats, conformément aux textes repris précédemment à savoir :

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou-) |
|--|---|--------------------|--------------------|---------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 8 777,68 € | 19 848,90 € | +11 071,22 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2016) | | 14 470,38 € | +14 470,38 € |
| | Résultat à affecter | | 25 541,60 € | |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 11 029,99 € | 10 654,36 € | -375,63 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2016) | 10 654,36 € | | -10 654,36 € |
| | Solde global d'exécution | 11 029,99 € | | |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2016 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | | | |
| Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Ft et Inv) | | 11 029,99 € | | |
| Reprise anticipée 2017 | Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) | | 11 029,99 € | |
| | Report en fonctionnement en recettes | | 14 511,61 € | |

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

| | |
|--|--------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2016 | 25 541,60 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 | -11 029,99 € |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016 | 0 |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 11 029,99 € |
| Couverture du besoin de financement BP 2017 (compte1068) | 11 029,99 € |
| Solde du résultat de fonctionnement (FR 002) BP 2017 | 14 511,61 € |

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De voter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe ATELIER DE CARROSSERIE, selon les mêmes conditions que le budget principal.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – BUDGET ANNEXE ATELIER DE CHAUDRONNERIE

Monsieur le Vice-Président présente la reprise anticipée des résultats, conformément aux textes repris précédemment à savoir :

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou-) |
|--|---|----------------|-------------------|---------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 7 302,42 € | 8 766,96 € | 1 464,54 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2016) | | 8 091,60 € | +8 091,60 € |
| | Résultat à affecter | | 9 556,14 € | |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 5 112,47 € | 4 894,67 € | -217,80 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2016) | | 133,72 € | +133,72 € |
| | Solde global d'exécution | 84,08 € | | |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2016 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | | | |
| Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Ft et Inv) | | 84,08 € | | |
| Reprise anticipée 2017 | Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) | | 84,08 € | |
| | Report en fonctionnement en recettes | | 9 472,06 € | |

| | |
|--|------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2016 | 9 556,14 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 | -84,08 € |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016 | 0 |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 84,08 € |
| Couverture du besoin de financement BP 2017 (compte1068) | 84,08 € |
| Solde du résultat de fonctionnement (FR 002) BP 2017 | 9 472,06 € |

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- De voter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe ATELIER DE CHAUDRONNERIE, selon les mêmes conditions que le budget principal.

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – BUDGET ANNEXE ANTENNE AU CADRAN

Monsieur le Vice-Président présente la reprise anticipée des résultats, conformément aux textes repris précédemment à savoir :

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou-) |
|--|---|----------------------|-------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 0,43 € | 3 703,33 € | +3 702,90 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2016) | | | |
| | Résultat à affecter | | 3 702,90 € | |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 503 368,75 € | 179 696,54 € | -323 672,21 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2016) | | | |
| | Solde global d'exécution | | | |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2016 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | 800,00 € | 93 234,00 € | +92 434,00 € |
| Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Ft et Inv) | | -231 238,21 € | | |
| Reprise anticipée 2017 | Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) | | 3 702,90 € | |
| | Report en fonctionnement en recettes | | | |

| | |
|--|---------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2016 | 3 702,90 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 | -323 672,21 € |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016 | 92 434,00 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 231 238,21 € |
| Couverture du besoin de financement BP 2017 (compte 1068) | 3 702,90 € |
| Solde du résultat de fonctionnement (FR 002) BP 2017 | |

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De voter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe ANTENNE AU CADRAN, selon les mêmes conditions que le budget principal.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – BUDGET ANNEXE ATELIERS DE LA MINE DE LAVAVEIX

Monsieur le Vice-Président présente la reprise anticipée des résultats, conformément aux textes repris précédemment à savoir :

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou-) |
|--|---|--------------|--------------------|-------------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 9 699,20 € | 381,90 € | -9 317,30 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2016) | | | |
| | Résultat à affecter | | | |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 20 846,60 € | 385 195,29 € | +364 348,69 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2016) | 325 661,17 € | | -325 661,17 € |
| | Solde global d'exécution | | 38 687,52 € | |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2016 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | 2 000,00 € | 3 572,00 € | 1 572,00 € |
| Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Ft et Inv) | | | 40 259,52 € | |
| Reprise anticipée 2017 | Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) | | 0 € | |
| | Report en fonctionnement en dépenses | 9 317,30 € | | |

| | |
|--|-------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2016 | -9 317,30 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 | 38 687,52 € |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016 | 1 572 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 0 € |
| Couverture du besoin de financement BP 2017 (compte 1068) | 0 € |
| Solde du résultat de fonctionnement (FD, 002) BP 2017 | -9 317,30 € |

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De voter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe ATELIERS DE LA MINE DE LAVAVEIX, selon les mêmes conditions que le budget principal.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

Monsieur le Vice-Président présente la reprise anticipée des résultats, conformément aux textes repris précédemment à savoir :

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou-) |
|--|---|------------|--------------------|---------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 1 996,46 € | 3 934,52 € | +1 938,06 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2016) | | | |
| | Résultat à affecter | | 1 938,06 € | |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 3 565,26 € | 837,09 € | -2 728,17 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2016) | | 42 107,22 € | +42 107,22 € |
| | Solde global d'exécution | | 39 379,05 € | |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2016 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | 3 845,00 € | | -3 845,00 € |
| Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Ft et Inv) | | | 35 534,05 € | |
| Reprise anticipée 2017 | Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) | | 0 € | |
| | Report en fonctionnement en recettes | | 1 938,06 € | |

| | |
|--|-------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2016 | 1 938,06 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 | 39 379,05 € |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016 | -3 845,00 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 0 € |
| Couverture du besoin de financement BP 2017 (compte 1068) | 0 € |
| Solde du résultat de fonctionnement (FR 002) BP 2017 | 1 938,06 € |

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De voter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe CUISINE CENTRALE, selon les mêmes conditions que le budget principal.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS

Monsieur le Vice-Président présente la reprise anticipée des résultats, conformément aux textes repris précédemment à savoir :

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou-) |
|--|---|--------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 96 639,85 € | 185 877,73 € | +87 237,88 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2016) | | 261 178,58 € | +261 178,58 € |
| | Résultat à affecter | | 348 416,46 € | |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 737 191,34 € | 585 336,23 € | -151 855,11 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2016) | 32 409,13 € | | -32 409,13 € |
| | Solde global d'exécution | 184 264,24 € | | |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2016 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | 41 531,00 € | 25 408,00 € | -16 123,00 € |
| Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Ft et Inv) | | 200 387,24 € | | |
| Reprise anticipée 2017 | Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) | | 200 387,24 € | |
| | Report en fonctionnement en recettes | | 148 029,22 € | |

| | |
|--|---------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2016 | 348 416,46 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 | -184 264,24 € |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016 | -16 123,00 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 200 387,24 € |
| Couverture du besoin de financement BP 2017 (compte 1068) | 200 387,24 € |
| Solde du résultat de fonctionnement (FR/002) BP 2017 | 148 029,22 € |

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De voter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe ATELIERS RELAIS, selon les mêmes conditions que le budget principal.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - BUDGET ANNEXE LA NAUTE

Monsieur le Vice-Président présente la reprise anticipée des résultats, conformément aux textes repris précédemment à savoir :

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou-) |
|--|--|-------------|--------------|---------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 71 569,96 € | 71 572,78 € | +2,82 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2016); | | | |
| | Résultat à affecter | | 2,82 € | |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 34 536,23 € | 46 902,63 € | +12 366,40 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2016); | | 91 462,41 € | +91 462,41 € |
| | Solde global d'exécution | | 103 828,81 € | |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2016 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | 3 590,00 € | | -3 590,00 € |
| Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Ft et Inv) | | | 100 238,81 € | |
| Reprise anticipée 2017 | Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) | | | |
| | Report en fonctionnement en recettes | | 2,82 € | |

| | |
|--|--------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2016 | 2,82 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 | 103 828,81 € |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016 | -3 590,00 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement | |
| Couverture du besoin de financement BP 2017 (compte 1068) | |
| Solde du résultat de fonctionnement (FR 002) BP 2017 | 2,82 € |

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De voter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe LA NAUTE, selon les mêmes conditions que le budget principal.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

Monsieur le Vice-Président présente la reprise anticipée des résultats, conformément aux textes repris précédemment à savoir :

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou-) |
|--|---|--------------|--------------|---------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 26 166,99 € | 26 172,94 € | +5,95 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2016) | | | |
| | Résultat à affecter | | 5.95 € | |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 101 007,25 € | 139 301,55 € | +38 294,30 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2016) | | | |
| | Solde global d'exécution | | 38 294,30 € | |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2016 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | 982 128,00 € | 981 675,00 € | -453,00 € |
| Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Ft et Inv) | | | 37 841,30 € | |
| Reprise anticipée 2017 | Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) | | | |
| | Report en fonctionnement en recettes | | 5,95 € | |

| | |
|--|-------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2016 | 5,95 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 | 38 294,30 € |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016 | -453,00 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 0 € |
| Couverture du besoin de financement BP 2017 (compte 1068) | 0 € |
| Solde du résultat de fonctionnement (FR 002) BP 2017 | 5,95 € |

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De voter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe MAISON DE SANTE, selon les mêmes conditions que le budget principal.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - BUDGET ANNEXE STATION SERVICE DE PEYRAT LA NONIERE

Monsieur le Vice-Président présente la reprise anticipée des résultats, conformément aux textes repris précédemment à savoir :

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou-) |
|--|---|-------------|-------------|---------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 85 771,02 € | 88 303,84 € | +2 532,82 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2016) | 1 305,71 € | | -1 305,71 € |
| | Résultat à affecter | | 1 227,11 € | |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 1 836,94 € | 3 133,11 € | +1 296,17 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2016) | | 2 783,72 € | +2 783,72 € |
| | Solde global d'exécution | | 4 079,89 € | |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2016 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | | | |
| Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Ft et Invst) | | | 4 079,89 € | |
| Reprise anticipée 2017 | Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) | | 0 € | |
| | Report en fonctionnement en recettes | | 1 227,11 € | |

| | |
|--|------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2016 | 1 227,11 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 | 4 079,89 € |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016 | 0 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 0 € |
| Couverture du besoin de financement BP 2017 (compte 1068) | 0 € |
| Solde du résultat de fonctionnement (FR 002) BP 2017 | 1 227,11 € |

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De voter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe STATION SERVICE DE PEYRAT LA NONIERE, selon les mêmes conditions que le budget principal.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – BUDGET ANNEXE STATION SERVICE DE BELLEGARDE EN MARCHE

Monsieur le Vice-Président présente la reprise anticipée des résultats, conformément aux textes repris précédemment à savoir :

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou-) |
|--|---|--------------|--------------|---------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 422 511,00 € | 420 307,54 € | -2 203,46 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2016) | | 2 218,14 € | +2 218,14 € |
| | Résultat à affecter | | 14,68 € | |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 89 709,16 € | 74 222,04 € | -15 487,12 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2016) | | 38 468,88 € | +38 468,88 € |
| | Solde global d'exécution | | 22 981,76 € | |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2016 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | | | |
| Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Ft et Inv) | | | 22 981,76 € | |
| Reprise anticipée 2017 | Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) | | | |
| | Report en fonctionnement en recettes | | 14,68 € | |

| | |
|--|-------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2016 | 14,68 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 | 22 981,76 € |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016 | 0 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 0 € |
| Couverture du besoin de financement BP 2017 (compte 1068) | 0 € |
| Solde du résultat de fonctionnement (FR 002) BP 2017 | 14,68 € |

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De voter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe STATION SERVICE DE BELLEGARDE EN MARCHE, selon les mêmes conditions que le budget principal.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – BUDGET ANNEXE SPANC DE CHENERAILLES

Monsieur le Vice-Président présente la reprise anticipée des résultats, conformément aux textes repris précédemment à savoir :

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou-) |
|--|---|--------------------|-----------------|---------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 206925,96 € | 183 036,46 € | -23 889,50 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2016) | | 4 592,64 € | +4 592,64 € |
| | Résultat à affecter | | | |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 0 € | 199,34 € | +199,34 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2016) | 398,66 € | | +398,66 € |
| | Solde global d'exécution | | 598,00 € | |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2016 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | | | |
| Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Ft et Inv) | | | 598,00 € | |
| Reprise anticipée 2017 | Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) | | 0 € | |
| | Report en fonctionnement en dépenses | 19 296,86 € | | |

| | |
|--|--------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2016 | -19 296,86 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 | 598 € |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016 | 0 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 0 € |
| Couverture du besoin de financement BP 2017 (compte 1068) | 0 € |
| Solde du résultat de fonctionnement (FR 002) BP 2017 | -19 296,86 € |

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De voter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe SPANC DE CHENERAILLES, selon les mêmes conditions que le budget principal.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AUZANCES BELLEGARDE

Monsieur le Vice-Président présente la reprise anticipée des résultats, conformément aux textes repris précédemment à savoir :

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou-) |
|--|---|--------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 311 525,45 € | 278 750,44 € | -32 775,01 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2016) | | | |
| | Résultat à affecter | | | |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2016 | 817 874,45 € | 1 125 963,36 € | +308 088,91 € |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2016) | 213 139,42 € | | -213 139,42 € |
| | Solde global d'exécution | | 94 949,49 € | |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2016 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | 272 506,00 € | 301 180,00 € | +28 674,00 € |
| Résultats cumulés 2016 (y compris RAR en Ft et Inv) | | | 123 623,49 € | |
| Reprise anticipée 2017 | Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) | | | |
| | Report en fonctionnement en dépenses | 32 775,01 € | | |

| | |
|--|--------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2016 | -32 775,01 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 | 94 949,49 € |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2016 | 28 673,00 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 0 € |
| Couverture du besoin de financement BP 2017 (compte 1068) | 0 € |
| Solde du résultat de fonctionnement (FR 002) BP 2017 | -32 775,01 € |

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De voter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe ASSAINISSEMENT AUZANCES BELLEGARDE, selon les mêmes conditions que le budget principal.

| | | |
|--|----------------|------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 61 | | |
| Présents : 53 | Votants : 57 | POUR : 57 |
| Pouvoirs : 4 | Abstention : 0 | CONTRE : 0 |
| Absents excusés : 4 | Exprimés : 57 | |

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Présents : : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, PUYBOUBE, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIEILLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M., SEBENNE, TOURNAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoir : MM. SIMON F. à PERRIER S, BOYER P à PEROCHE MH, LE CORRE C à ROBBY M, D'HULSTER E à SIDOUX B,

Excusés : MM., LONGCHAMBON, PERRIER F, SAUVANET, BARBAUD

LISSAGE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Patrice Morançais, Vice-Président en charge des finances.

Monsieur le Vice-Président donne lecture du message adressé aux communes de l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays Marchois concernant le vote des taux d'imposition communaux 2017.

Il expose à l'Assemblée les dispositions des articles 1638-0 bis et 1609 nonies C du code général des impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de fiscalité directe de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois issue de la fusion des trois communautés de communes.

Il propose au conseil communautaire de délibérer sur cette disposition en considérant les taux moyens pondérés suivants calculés par le bureau d'études Gestion Locale et confirmés par les services de la DDFIP :

| | |
|---|---------|
| Taxe d'habitation | 12.71% |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 1.69 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 4.31 % |
| Cotisation foncière des entreprises | 26.76 % |

Les tableaux de simulations des durées de lissage des taux, réalisés par le bureau d'études, sont distribués aux Conseillers Communautaires. Il est précisé que les durées d'intégration de droit commun ont été retenues par la commission des finances et les Vice-Présidents.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'appliquer une intégration fiscale progressive des taux de fiscalité directe sur le territoire de de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| Taxe d'habitation | lissage sur 9 ans |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | lissage sur 10 ans |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | lissage sur 7 ans |
| Cotisation foncière des entreprises | lissage sur 4 ans |

- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Patrice Morançais, Vice-Président en charge de l'administration générale et des finances.

Monsieur le Vice-Président rappelle que les votes des taux concernent la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et non bâtie, la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2017. Il présente un résumé de l'état 1259 FPU, regroupant les éléments ci-dessous :

| | Bases | Taux | Produit Attendu |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------------|
| Taxe d'habitation | 14 817 000 € | 12.71 % | 1 883 241 € |
| Taxe foncier bâti | 11 041 000 € | 1.69 % | 186 593 € |
| Taxe foncier non bâti | 1 444 000 € | 4.31 % | 62 236 € |
| CFE | 1 393 000 € | 26.76 % | 372 812 € |
| | | TOTAL | 2 504 882 € |

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De voter les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

| | |
|------|---------|
| TH | 12,71 % |
| TFB | 1,69% |
| TFNB | 4,31% |
| CFE | 26,76 % |

FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Patrice Morançais, Vice-Président en charge des finances.

Monsieur Morançais communique au conseil communautaire les bases d'imposition prévisionnelles de TEOM pour l'année 2017 :

| | Bases | Taux | Produit Attendu |
|-----------------------------|-------------|--------------|--------------------|
| COMCOM CHENERAILLES | 3 058 227 € | 7.82 % | 239 153 € |
| COMCOM HPM | 2 431 724 € | 13.07 % | 317 826 € |
| COMCOM AUZANCES Hors Sermur | 5 674 841 € | 15.50 % | 879.600 € |
| SERMUR | 107 288 € | 12 % | 12 875 € |
| | | TOTAL | 1 449 454 € |

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Il précise que les modes de financement appliqués l'année précédant la fusion peuvent être maintenus au maximum pour les 5 années qui suivent la fusion. Dans ce cadre, les taux de TEOM sont donc votés par anciens territoires des communautés de communes en fonction du produit attendu.

Monsieur Manuel Novais s'interroge sur l'existence d'un tel écart entre l'ancienne Communauté de Communes de Chénéraillles et celle d'Auzances Bellegarde.

Monsieur Morançais explique que les modes de fonctionnement sont différents selon les territoires et que le travail d'harmonisation est à venir.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De voter les taux de TEOM suivants :

| | |
|---|----------------|
| Communauté de Communes de Chénéraillles | 7,82 % |
| Communauté de Communes Haut Pays Marchois | 13,07% |
| Communauté de Communes Auzances-Bellegarde (hors Sermur) | 15,50 % |
| Commune de Sermur | 12% |

PARTICIPATION ET SUBVENTIONS A INSCRIRE AUX BUDGETS PRIMITIFS 2017

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Patrice Morançais, Vice-Président en charge des finances.

Monsieur Morançais communique la liste et les montants des subventions proposées à l'inscription du budget primitif 2017 de la communauté de communes. Le montant total s'élève à 283 511 €, il est réparti comme suit :

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

| Subvention | Objet | Nom de l'organisme | Nature juridique de l'organisme | Montant de la subvention prévue en |
|--|-------------------------------------|--|---------------------------------|------------------------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| Syndicat Intercommunal des transports scolaires d'Auzances | Frais de fonctionnement | Syndicat Intercommunal des transports scolaires d'Auzances | Syndicat | 10 000,00 € |
| pays sud creusois | Participation guide du route | Pays sud creusois | Syndicat | 2 000,00 € |
| Syndicat Mixte DORSAL | Contribution fonctionnement Travaux | Syndicat Mixte DORSAL | Syndicat | 13 000,00 € |
| conservatoire de musique | Participation | conservatoire de musique | Syndicat | 3 300,00 € |
| pays sud creusois | Participation | Pays sud creusois | Syndicat | 9 941,00 € |
| SICTOM Pontaurmur pont | Participation | SICTOM Pontaurmur | Syndicat | 22 000,00 € |
| PNR | Participation | PNR | Syndicat | 924,00 € |
| TOTAL C/65548 | | | | 61 165,00 € |
| Syndicat Initiative Auzances | Subvention | Syndicat Initiative Auzances | Association | 29 000,00 € |
| Syndicat Initiative Auzances | Participation guide touristique | Syndicat Initiative Auzances | Association | 1 544,00 € |
| ADRT Tourisme Creuse | Cotisation | ADRT Tourisme Creuse | Association | 400,00 € |
| PAYS COMBRAILLE EN M | Cotisation | PAYS COMBRAILLE EN M | Association | 77 532,00 € |
| CLIC | Subvention | CLIC | Association | 150,00 € |
| Initiative Val de Creuse | Cotisation | Initiative Creuse | Association | 3 250,00 € |
| SI Chénéraillles | Subvention | SI Chénéraillles | Association | 2 500,00 € |
| SI Chénéraillles | Participation guide touristique | SI Chénéraillles | Association | 767,00 € |
| CAUE | Subvention | CAUE | Association | 5 800,00 € |
| FONDATION DU PATRIMO | Subvention | FONDATION DU PATRIMO | Association | 600,00 € |
| DEUX CUBES PEPINIERE | Participation | DEUX CUBES PEPINIERE | Association | 5 120,00 € |
| Ateliers de Lavaveix | Subvention | Ateliers de Lavaveix | Association | 15 075,00 € |
| Clé de contact | Participation | clé de contact | Association | 5 000,00 € |
| ateliers PUV | Participation | SI EL BLEU | Association | 1 800,00 € |
| Musique familles | Participation | Musique familles - TOTAL | personnes ph | 2 000,00 € |
| Docteur GRANDON LAVAVEIX | SUB (PRISE EN CHARGE LOYERS 6 MOIS) | Docteur GRANDON LAVAVEIX | Autre personne de droit privé | 354,00 € |
| les galopins en marche | subvention | les galopins en marche | Association | 26 000,00 € |
| CPIE | Participation | CPIE | Association | 600,00 € |
| AGIR | SUBVENTION | AGIR | Association | 52 510,00 € |
| TOUR DE LA CREUSE CYCLISTE | SUBVENTION | TOUR DE LA CREUSE CYCLISTE | Association | 3 500,00 € |
| JMF Délégation de Chénéraillles | Subvention | JMF du Limousin - délégation de Chénéraillles | Association | 350,00 € |
| JMF Délégation de Felletin | Subvention | JMF du Limousin - délégation de Felletin | Association | 200,00 € |
| JMF Délégation de Chambon sur Voueize | Subvention | JMF du limousin - délégation de Chambon Sur Voueize | Association | 200,00 € |
| ECOLES CCAB | SUBVENTION | ECOLES CCAB | ECOLES | 29 259,00 € |
| DIVERS | | | | 20 000,00 € |
| TOTAL c/6574 | | | | 283 511,00 € |

Madame Marie-Françoise Ventenat explique les subventions portées par l'ancienne Communauté de Communes du Haut Pays Marchois. Elle rappelle qu'il a été prévu d'assurer le respect des engagements pris sur les anciens territoires.

Elle précise qu'un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) a été signé jusqu'en 2020. Il permet à la communauté de communes de percevoir une aide de 16 000 euros. Ainsi, la subvention versée à l'association les Galopins en Marche de 26 000 euros est ramenée à un coût effectif de 10 000 €.

Madame Katy Bonnel rappelle que ces subventions sont établies selon le fonctionnement des anciennes Communauté de Communes.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Madame Marie-Hélène Michon demande s'il y aura une équité en 2018 pour le CAUE. Monsieur Patrice Morançais répond que la nouvelle Communauté de Communes va tendre à l'harmonisation dans les années à venir.

Monsieur le Président confirme qu'un travail d'harmonisation des participations et des subventions est en cours.

Monsieur Christian Echevarne s'interroge sur le retour sur investissement des sommes versées au Syndicat d'initiative d'Auzances Bellegarde (29 000€), au Pays Combraille en Marche (77 532 €) et à AGIR (52 510 €).

Concernant le Syndicat d'Initiative, Madame Marie-Françoise Ventenat explique que si on veut un outil de développement touristique, il faut se donner les moyens. Elle précise également que la commission tourisme va se réunir avec le Syndicat d'initiative et les Offices de tourisme du territoire du nouvel EPCI, afin d'étudier la possibilité de conserver l'existant jusqu'en 2018 et d'aborder la question de la structuration de la compétence tourisme.

Monsieur Christian Echevarne note que les associations Les Galopins en Marche et Clé de Contact perçoivent une subvention et souhaiterait que ce versement soit uniformisé sur le territoire, en particulier concernant l'association Cap Grandir qui ne perçoit absolument rien. Il ne trouve pas ça normal. Il indique enfin que la commune de Champagnat et Cap Grandir travaillent sur un Contrat Enfance et Jeunesse.

Marie-Françoise Ventenat précise que c'est au sein de la commission Enfance Petite Enfance Jeunesse Famille que ce travail doit se faire.

Monsieur Puiboube fait remarquer que l'ancienne communauté de communes de Chénérailles s'était engagée à verser une subvention à l'association qui porte le projet de rénovation des poulaillers de pleins champs de Peyrat.

Monsieur Patrice Morançais indique qu'effectivement un engagement avait été pris. Il demande à Monsieur Puiboube de solliciter par courrier la nouvelle Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De valider les propositions de subventions à inscrire au BP 2017 de la communauté de communes Chénérailles, Auzances, Bellegarde, Haut Pays Marchois, suivant le tableau présenté ci-dessus.

| | | |
|--|----------------|------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 61 | | |
| Présents : 54 | Votants : 58 | POUR : 58 |
| Pouvoirs : 4 | Abstention : 0 | CONTRE : 0 |
| Absents excusés : 3 | Exprimés : 58 | |

Présents : : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, PUYBOUBE, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIEILLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M., SEBENNE, BARBAUD, TOURNAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoir : MM. SIMON F. à PERRIER S, BOYER P à PEROCHE MH, LE CORRE C à ROBBY M, D'HULSTER E à SIDOUX B,

Excusés : MM., LONGCHAMBON, PERRIER F, SAUVANET

SUBVENTIONS D'EQUILIBRE A INSCRIRE AUX BUDGETS PRIMITIFS 2017

Monsieur Le Président présente au Conseil Communautaire des subventions d'équilibre prévisionnelles du budget principal vers certains budgets annexes.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les subventions d'équilibre prévisionnelles comme suit :

| FONCTIONNEMENT | | | |
|-------------------------------|------------------------|----------------------|---|
| Article | Subvention | Objet | Montant de la subvention prévue en 2017 |
| 6521 | BA ATELIERS DE LA MINE | Subvention équilibre | 60 676,00 € |
| SUBVENTION D'EQUILIBRE DES BA | BA MARCHE AU CADRAN | Subvention équilibre | 13 990,00 € |
| | BA MSP AUZANCES | Subvention équilibre | 44 701,00 € |
| | BA LA NAUTE | Subvention équilibre | 31 287,00 € |
| | BA ASSAINISSEMENT | Subvention équilibre | 114 920,00 € |
| | | TOTAL c/6521 | |

| INVESTISSEMENT | | | |
|----------------|-------------------|--|---|
| Article | Subvention | Objet | Montant de la subvention prévue en 2017 |
| 6521 | BA ASSAINISSEMENT | Subvention d'équilibre conformément délibération n°2013-4-3.6 du 03 avril 2013 | 146 139,00 € |
| | | TOTAL c/2041642 | 146 139,00 € |

PARTICIPATION ET CONTRIBUTION « EAUX PLUVIALES » PREVISIONNELLES DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2017

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain Bujadoux, Vice-Président délégué au suivi de cette compétence.

Monsieur le Vice-Président explique que la Communauté de Communes Auzances Bellegarde, par délibération du 27 mars 2009 complétée par délibération n°2015-52 du 13 avril 2015, a fixé l'objet et les modalités d'établissement d'une participation et d'une contribution des dépenses afférentes aux eaux pluviales faisant l'objet d'un remboursement du budget principal au profit du budget annexe assainissement à savoir :

- Imputation des dépenses d'assainissement des eaux pluviales au budget annexe assainissement pour des raisons de facilités budgétaires,

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

- Fixation des taux de la participation forfaitaire aux charges de fonctionnement ainsi qu'aux amortissements techniques et intérêts d'emprunts tels que défini ci-après :

| Type de réseau | Intitulés | Taux |
|----------------|---|------|
| Unitaire | Amortissements techniques et intérêts d'emprunt | 30% |
| | Autres charges de fonctionnement | 20% |
| Séparatif | Amortissements techniques et intérêts d'emprunt | 100% |
| | Autres charges de fonctionnement | 5% |

- Mise en place d'une contribution supplémentaire du budget principal au budget annexe assainissement correspondant au remboursement du capital des emprunts et aux dépenses d'investissement liées aux eaux pluviales (création de collecteurs séparatifs, surcoût lié au surdimensionnement des installations, ouvrages annexes, etc.)

Il explique que le montant prévisionnel de la participation « eaux pluviales » en section de fonctionnement est de : 36 794 € versée du budget principal vers le budget annexe assainissement. Le montant prévisionnel de la contribution « eaux pluviales » en section d'investissement est quant à elle de : 10 700 € versée du budget principal vers le budget annexe assainissement.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les montants cités ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder au mandatement des sommes du budget principal au profit du budget annexe assainissement.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Patrice Morançais, Vice-Président en charge de l'administration générale et des finances.

Monsieur Morançais présente le budget principal dont les équilibres généraux de chacune des sections sont les suivants :

Équilibre du budget C.A.B.M.P.M. - Budget Principal - Exercice 2017

| Choix de la maquette budgétaire <input checked="" type="radio"/> Budget Primitif <input type="radio"/> Budget Supplémentaire <input type="radio"/> Compte Administratif | | Reports N-1 <input type="radio"/> Non Repris sur le Budget <input checked="" type="radio"/> Repris sur le Budget | | Montant sélectionné <input checked="" type="radio"/> Proposition <input type="radio"/> Vote | |
|--|---------------------|--|---------------------|---|------|
| Fonctionnement | | Investissement | | | |
| DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES | | |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 | 313 483,00 | 317 519,00 | |
| Budget 2017 | 8 151 014,00 | 6 486 742,87 | 3 454 706,00 | 3 228 486,53 | |
| Résultats N-1 | 0,00 | 1 664 271,13 | 0,00 | 222 183,47 | |
| TOTAL SECTION | 8 151 014,00 | 8 151 014,00 | 3 768 189,00 | 3 768 189,00 | |
| Op. à l'intér. de la sect* | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 023 -> 021 | 50 093,00 | | | 50 093,00 | |
| Op. de sect* à sect* | 293 500,00 | | | 293 500,00 | |
| | | 857 055,00 | 857 055,00 | | |

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget principal 2017.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

VOTE DES BUDGETS PRIMITIS 2017 – BUDGET ANNEXE GAMM VERT

Monsieur Patrice Morançais présente le budget annexe GAMM VERT dont les équilibres généraux de chacune des sections sont les suivants :

Equilibre du budget GAMM VERT - Budget Annexe - Exercice 2017

| | | |
|--|--|---|
| Choix de la maquette budgétaire <input checked="" type="radio"/> Budget Primitif <input type="radio"/> Budget Supplémentaire <input type="radio"/> Compte Administratif | Reports N-1 <input type="radio"/> Non Repris sur le Budget <input checked="" type="radio"/> Repris sur le Budget | Montant sélectionné <input checked="" type="radio"/> Proposition <input type="radio"/> Vote |
|--|--|---|

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Budget 2017 | 26 762,00 | 26 720,91 | 23 481,24 | 45 960,00 |
| Résultats N-1 | 0,00 | 41,09 | 22 478,76 | 0,00 |
| TOTAL SECTION | 26 762,00 | 26 762,00 | 45 960,00 | 45 960,00 |

| | | | | |
|----------------------------|-----------|------|------|-----------|
| Op. à l'intér. de la sect* | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 023 -> 021 | 23 481,00 | | | 23 481,00 |
| Op. de sect* à sect* | 0,00 | | | 0,00 |
| Op. de sect* à sect* | | 0,00 | 0,00 | |

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe GAMM VERT 2017.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIS 2017 – BUDGET ANNEXE ATELIER DE CARROSSERIE

Monsieur Patrice Morançais présente le budget annexe ATELIER DE CARROSSERIE dont les équilibres généraux de chacune des sections sont les suivants :

Equilibre du budget ATELIER DE CARROSSERIE - Budget Annexe - Exercice 2017

| | | |
|--|--|---|
| Choix de la maquette budgétaire <input checked="" type="radio"/> Budget Primitif <input type="radio"/> Budget Supplémentaire <input type="radio"/> Compte Administratif | Reports N-1 <input type="radio"/> Non Repris sur le Budget <input checked="" type="radio"/> Repris sur le Budget | Montant sélectionné <input checked="" type="radio"/> Proposition <input type="radio"/> Vote |
|--|--|---|

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Budget 2017 | 34 512,00 | 20 000,39 | 16 021,01 | 27 051,00 |
| Résultats N-1 | 0,00 | 14 511,61 | 11 029,99 | 0,00 |
| TOTAL SECTION | 34 512,00 | 34 512,00 | 27 051,00 | 27 051,00 |

| | | | | |
|----------------------------|-----------|------|------|-----------|
| Op. à l'intér. de la sect* | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 023 -> 021 | 16 021,00 | | | 16 021,00 |
| Op. de sect* à sect* | 0,00 | | | 0,00 |
| Op. de sect* à sect* | | 0,00 | 0,00 | |

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe ATELIER DE CARROSSERIE 2017.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIS 2017 – BUDGET ANNEXE ATELIER DE CHAUDRONNERIE

Monsieur Patrice Moraçais présente le budget annexe ATELIER DE CHAUDRONNERIE dont les équilibres généraux de chacune des sections sont les suivants :

Equilibre du budget ATELIER DE CHAUDRONNERIE - Budget Annexe - Exercice 2017

Choix de la maquette budgétaire

Budget Primitif
 Budget Supplémentaire
 Compte Administratif

Reports N-1

Non Repris sur le Budget
 Repris sur le Budget

Montant sélectionné

Proposition
 Vote

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Budget 2017 | 18 373,00 | 8 900,94 | 5 405,92 | 5 490,00 |
| Résultats N-1 | 0,00 | 9 472,06 | 84,08 | 0,00 |
| TOTAL SECTION | 18 373,00 | 18 373,00 | 5 490,00 | 5 490,00 |

| | | | | |
|--------------------------|----------|------|------|----------|
| Op. à finér. de la sect* | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 023 -> 021 | 510,00 | | | 510,00 |
| Op. de sect* à sect* | 4 895,00 | | | 4 895,00 |
| Op. de sect* à sect* | | 0,00 | 0,00 | |

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe ATELIER DE CHAUDRONNERIE 2017.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIS 2017 – BUDGET ANNEXE ANTENNE AU CADRAN

Monsieur Patrice Moraçais présente le budget annexe ANTENNE AU CADRAN dont les équilibres généraux de chacune des sections sont les suivants :

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Equilibre du budget ANTENNE DU CADRAN - Budget Annexe - Exercice 2017

Choix de la maquette budgétaire

Budget Primitif
 Budget Supplémentaire
 Compte Administratif

Reports N-1

Non Repris sur le Budget
 Repris sur le Budget

Montant sélectionné

Proposition
 Vote

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 | 800,00 | 93 234,00 |
| Budget 2017 | 40 660,00 | 40 660,00 | 16 073,79 | 247 312,00 |
| Résultats N-1 | 0,00 | 0,00 | 323 672,21 | 0,00 |
| TOTAL SECTION | 40 660,00 | 40 660,00 | 340 546,00 | 340 546,00 |

| | | | | |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Op. à l'intér. de la sect* | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 023 -> 021 | 0,00 | | | 0,00 |
| Op. de sect* à sect* | 33 100,00 | | | 33 100,00 |
| Op. de sect* à sect* | | 11 470,00 | 11 470,00 | |

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe ANTENNE AU CADRAN 2017.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIS 2017 – BUDGET ANNEXE ATELIER DE LA MINE LAVAVEIX

Monsieur Patrice Moraçais présente le budget annexe ATELIER DE LA MINE LAVAVEIX dont les équilibres généraux de chacune des sections sont les suivants:

Equilibre du budget ATELIER DE LA MINE LAVAVEIX - Budget Annexe - Exercice 2017

Choix de la maquette budgétaire

Budget Primitif
 Budget Supplémentaire
 Compte Administratif

Reports N-1

Non Repris sur le Budget
 Repris sur le Budget

Montant sélectionné

Proposition
 Vote

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------------|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 | 2 000,00 | 3 572,00 |
| Budget 2017 | 199 820,70 | 209 138,00 | 1 225 896,00 | 1 185 636,48 |
| Résultats N-1 | 9 317,30 | 0,00 | 0,00 | 38 687,52 |
| TOTAL SECTION | 209 138,00 | 209 138,00 | 1 227 896,00 | 1 227 896,00 |

| | | | | |
|----------------------------|-----------|-----------|--------------|--------------|
| Op. à l'intér. de la sect* | 0,00 | 0,00 | 1 077 546,00 | 1 077 546,00 |
| 023 -> 021 | 0,00 | | | 0,00 |
| Op. de sect* à sect* | 69 800,00 | | | 69 800,00 |
| Op. de sect* à sect* | | 57 691,00 | 57 691,00 | |

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe ATELIER DE LA MINE

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

VOTE DES BUDGETS PRIMITIS 2017 – BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

Monsieur Patrice Morançais présente le budget annexe CUISINE CENTRALE dont les équilibres généraux de chacune des sections sont les suivants :

Equilibre du budget CUISINE CENTRALE LES MARS - Budget Annexe - Exercice 2017

| | | Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|
| | | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 3 845,00 | 0,00 |
| Budget 2017 | 5 974,00 | 3 939,94 | 3 939,94 | 36 968,00 | 1 433,95 |
| Résultats N-1 | 0,00 | 1 938,06 | 1 938,06 | 0,00 | 39 979,05 |
| TOTAL SECTION | 5 974,00 | 5 877,00 | 5 877,00 | 40 813,00 | 40 412,00 |
| | | | | | |
| Op. à l'intér. de la sect* | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 023 -> 021 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Op. de sect* à sect* | 1 433,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 433,00 |
| Op. de sect* à sect* | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe CUISINE CENTRALE 2017.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIS 2017 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

Monsieur Patrice Morançais présente le budget annexe ATELIER RELAIS dont les équilibres généraux de chacune des sections sont les suivants :

Equilibre du budget ATELIER RELAIS - Budget Annexe - Exercice 2017

| | | Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 41 531,00 | 25 408,00 |
| Budget 2017 | 332 553,00 | 184 523,78 | 184 523,78 | 415 623,76 | 616 011,00 |
| Résultats N-1 | 0,00 | 148 025,22 | 148 025,22 | 184 264,24 | 0,00 |
| TOTAL SECTION | 332 553,00 | 332 553,00 | 332 553,00 | 641 419,00 | 641 419,00 |
| | | | | | |
| Op. à l'intér. de la sect* | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 023 -> 021 | 321 011,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 321 011,00 |
| Op. de sect* à sect* | 46 900,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 46 900,00 |
| Op. de sect* à sect* | 0,00 | 324,00 | 324,00 | 324,00 | 0,00 |

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe ATELIER RELAIS 2017.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

VOTE DES BUDGETS PRIMITIS 2017 – BUDGET ANNEXE LA NAUTE

Monsieur Patrice Morançais présente le budget annexe LA NAUTE dont les équilibres généraux de chacune des sections sont les suivants :

Equilibre du budget LA NAUTE - Budget Annexe - Exercice 2017

Choix de la maquette budgétaire

Budget Primaire

Budget Supplémentaire

Compte Administratif

Reports N-1

Non Repris sur le Budget

Repris sur le Budget

Montant sélectionné

Proposition

Vote

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 | 3 530,00 | 0,00 |
| Budget 2017 | 74 479,00 | 74 476,19 | 174 271,00 | 74 032,19 |
| Résultats N-1 | 0,00 | 2,82 | 0,00 | 103 826,91 |
| TOTAL SECTION | 74 479,00 | 74 479,00 | 177 801,00 | 177 869,10 |

| | | | | |
|----------------------------|-----------|------------|------------|-----------|
| Op. à l'intér. de la sect* | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 023 -> 021 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Op. de sect* à sect* | 44 132,00 | 44 132,00 | 44 132,00 | 44 132,00 |
| Op. de sect* à sect* | 0,00 | 225 089,00 | 225 089,00 | 0,00 |

Le Conseil Communautaire vote l'unanimité le budget annexe LA NAUTE 2017.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIS 2017 – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

Monsieur Patrice Morançais présente le budget annexe MAISON DE SANTE dont les équilibres généraux de chacune des sections sont les suivants :

Equilibre du budget M S P AUZANCES - Budget Annexe - Exercice 2017

Choix de la maquette budgétaire

Budget Primaire

Budget Supplémentaire

Compte Administratif

Reports N-1

Non Repris sur le Budget

Repris sur le Budget

Montant sélectionné

Proposition

Vote

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------------|------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 | 982 128,00 | 981 675,00 |
| Budget 2017 | 54 136,00 | 54 130,05 | 62 642,00 | 24 600,70 |
| Résultats N-1 | 0,00 | 5,95 | 0,00 | 38 294,30 |
| TOTAL SECTION | 54 136,00 | 54 136,00 | 1 044 770,00 | 1 044 770,00 |

| | | | | |
|----------------------------|------|------|------|------|
| Op. à l'intér. de la sect* | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 023 -> 021 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Op. de sect* à sect* | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Op. de sect* à sect* | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe MAISON DE SANTE 2017.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

VOTE DES BUDGETS PRIMITIS 2017 – BUDGET ANNEXE STATION SERVICE DE PEYRAT LA NONIERE

Monsieur Patrice Morançais présente le budget annexe STATION SERVICE DE PEYRAT LA NONIERE dont les équilibres généraux de chacune des sections sont les suivants :

STATION SERVICE INTERCO.PEYRATI - Budget Annexe - Exercice 2017

| | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|
| Choix de la maquette budgétaire | | Reports N-1 | | Montant sélectionné | |
| <input checked="" type="radio"/> Budget Primitif | | <input type="radio"/> Non Repris sur le Budget | | <input checked="" type="radio"/> Proposition | |
| <input type="radio"/> Budget Supplémentaire | | <input checked="" type="radio"/> Repris sur le Budget | | <input type="radio"/> Vote | |
| <input type="radio"/> Compte Administratif | | | | | |

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Budget 2017 | 99 665,00 | 99 437,89 | 7 214,00 | 3 134,11 |
| Résultats N-1 | 0,00 | 1 227,11 | 0,00 | 4 079,89 |
| TOTAL SECTION | 99 665,00 | 99 665,00 | 7 214,00 | 7 214,00 |

| | | | | |
|----------------------------|----------|----------|----------|----------|
| Op. à l'intér. de la sect* | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 023 > 021 | 0,00 | | | 0,00 |
| Op. de sect* à sect* | 3 134,00 | | | 3 134,00 |
| Op. de sect* à sect* | | 1 837,00 | 1 837,00 | |

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe STATION SERVICE DE PEYRAT LA NONIERE 2017.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIS 2017 – BUDGET ANNEXE STATION SERVICE DE BELLEGARDE EN MARCHE

Monsieur Patrice Morançais présente le budget annexe STATION SERVICE DE BELLEGARDE EN MARCHE dont les équilibres généraux de chacune des sections sont les suivants :

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

STATION SERVICE BELLEGARDE - Budget Annexe - Exercice 2017

| | | |
|--|--|---|
| Choix de la maquette budgétaire <input checked="" type="radio"/> Budget Primitif <input type="radio"/> Budget Supplémentaire <input type="radio"/> Compte Administratif | Reports N-1 <input type="radio"/> Non Repris sur le Budget <input checked="" type="radio"/> Repris sur le Budget | Montant sélectionné <input checked="" type="radio"/> Proposition <input type="radio"/> Vote |
|--|--|---|

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Budget 2017 | 371 651,00 | 371 636,32 | 58 618,00 | 35 636,24 |
| Résultats N-1 | 0,00 | 14,68 | 0,00 | 22 981,76 |
| TOTAL SECTION | 371 651,00 | 371 651,00 | 58 618,00 | 58 618,00 |

| | | | | |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Op. à l'intér. de la sect* | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 023 -> 021 | 0,00 | | | 0,00 |
| Op. de sect* à sect* | 35 636,00 | | | 35 636,00 |
| Op. de sect* à sect* | | 35 636,00 | 35 636,00 | |

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe STATION SERVICE DE BELLEGARDE EN MARCHÉ 2017.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIS 2017 – BUDGET ANNEXE SPANC DE CHENERAILLES

Monsieur Patrice Moraçais présente le budget annexe SPANC DE CHENERAILLES dont les équilibres généraux de chacune des sections sont les suivants:

SPANC CHENERAILLES - Budget Annexe - Exercice 2017

| | | |
|--|--|---|
| Choix de la maquette budgétaire <input checked="" type="radio"/> Budget Primitif <input type="radio"/> Budget Supplémentaire <input type="radio"/> Compte Administratif | Reports N-1 <input type="radio"/> Non Repris sur le Budget <input checked="" type="radio"/> Repris sur le Budget | Montant sélectionné <input checked="" type="radio"/> Proposition <input type="radio"/> Vote |
|--|--|---|

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------------|-------------------|-------------------|----------------|---------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Budget 2017 | 142 560,14 | 161 857,00 | 598,00 | 0,00 |
| Résultats N-1 | 19 296,86 | 0,00 | 0,00 | 598,00 |
| TOTAL SECTION | 161 857,00 | 161 857,00 | 598,00 | 598,00 |

| | | | | |
|----------------------------|------|------|------|------|
| Op. à l'intér. de la sect* | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 023 -> 021 | 0,00 | | | 0,00 |
| Op. de sect* à sect* | 0,00 | | | 0,00 |
| Op. de sect* à sect* | | 0,00 | 0,00 | |

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe SPANC DE CHENERAILLES 2017.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

VOTE DES BUDGETS PRIMITIS 2017 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AUZANCES BELLEGARDE

Monsieur Patrice Morançais présente le budget annexe ASSAINISSEMENT AUZANCES BELLEGARDE dont les équilibres généraux de chacune des sections sont les suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT - Budget Annexe - Exercice 2017

| | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|
| Choix de la maquette budgétaire | | Reports N-1 | | Montant sélectionné | |
| <input checked="" type="radio"/> Budget Primitif | | <input type="radio"/> Non Repris sur le Budget | | <input checked="" type="radio"/> Proposition | |
| <input type="radio"/> Budget Supplémentaire | | <input checked="" type="radio"/> Repris sur le Budget | | <input type="radio"/> Vote | |
| <input type="radio"/> Compte Administratif | | | | | |

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|---------------|----------------|------------|----------------|--------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 | 272 506,00 | 301 180,00 |
| Budget 2017 | 434 990,99 | 467 766,00 | 3 703 524,00 | 3 579 900,51 |
| Résultats N-1 | 32 775,01 | 0,00 | 0,00 | 94 949,49 |
| TOTAL SECTION | 467 766,00 | 467 766,00 | 4 076 030,00 | 3 976 030,00 |

| | | | | |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Dp. à l'intér. de la sect* | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 023 -> 021 | 0,00 | | | 0,00 |
| Dp. de sect* à sect* | 99 060,00 | | | 99 060,00 |
| Dp. de sect* à sect* | | 19 952,00 | 19 952,00 | |

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe ASSAINISSEMENT AUZANCES BELLEGARDE 2017.

| | | |
|--|----------------|------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 61 | | |
| Présents : 50 | Votants : 57 | POUR : 57 |
| Pouvoirs : 7 | Abstention : 0 | CONTRE : 0 |
| Absents excusés : 4 | Exprimés : 57 | |

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, PUYBOUBE, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIEILLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoir : MM. SIMON F. à PERRIER S, BOYER P à PEROCHE MH, LE CORRE C à ROBBY M, D'HULSTER E à SIDOUX B, SEBENNE O. à BARBAUD C., SIMONET V. à BIGOURET J.J., TOURNAUD B à MATHIEU

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Excusés : MM., LONGCHAMBON, PERRIER F, SAUVANET, RICHIN

TARIF DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU 1^{ER} JUILLET 2017 AU 31 DECEMBRE 2017 APPLICABLES A L'ANCIEN TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUZANCES BELLEGARDE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain Bujadoux, Vice- Président en charge de l'assainissement.

Monsieur le Vice-Président explique au Conseil Communautaire les modalités du plan de financement de l'assainissement collectif, définies par délibération n°2013-4-3.6 en date du 3 Avril 2013 de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde, à savoir notamment l'augmentation annuelle de 20 € de la facture moyenne de l'abonné sur 6 années à compter du 1er juillet 2013.

Il explique également que la commune de Sermur bénéficie d'un lissage tarifaire sur 10 ans à compter du 1er juillet 2014 conformément à la délibération n°2014-61 du 20 mars 2014 de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde.

De même, pour la commune de Saint Domet qui bénéficie d'un lissage tarifaire de 8 ans à compter du 1er janvier 2017, date de la mise en service de la station d'épuration.

Monsieur le Vice-Président explique enfin que la Communauté de Communes Auzances Bellegarde, a repris en régie le service public d'assainissement collectif de la commune de Bellegarde en Marche à compter du 1er janvier 2017, conformément à la délibération n°2016-99 du 26 juillet 2016.

Dans ce cadre, Monsieur Bujadoux rappelle que le tarif CCAB délibéré pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 s'applique désormais aux abonnés de cette commune pour la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017.

Il présente le tableau ci-dessous listant les tarifs proposés au vote pour la période du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2017 :

| | Montants | |
|---------------------------------|------------|---|
| | Part Fixe | Part Variable (au m ³) |
| CCAB hors SERMUR et SAINT DOMET | 86.17 € HT | 2.1543 € HT jusqu'à 120 m ³ /an 1.0913 € HT au-delà de 120 m ³ /an |
| COMMUNE DE SERMUR | 55.37 € HT | 1.5104 € HT jusqu'à 120 m ³ /an 1.0913 € HT au-delà de 120 m ³ /an |
| COMMUNE DE SAINT DOMET | 50.22 € HT | 1.2555 € HT jusqu'à 120 m ³ /an 0.6360 € HT au-delà de 120 m ³ /an |

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour la période du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2017 conformément aux propositions présentées dans le tableau repris ci-dessus.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'EAU DE LA ROZEILLE ET SON DELEGATAIRE POUR LA FACTURATION ET L'ENCAISSEMENT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES DE L'ANCIEN TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUZANCES BELLEGARDE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain Bujadoux, Vice-Président en charge de l'assainissement.

Monsieur le Vice-Président rappelle la délibération n°2015-90 du 25 juin 2015 de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde, portant autorisation de signature d'une convention d'assistance technique pour la facturation et l'encaissement du service de l'assainissement avec la Lyonnaise des Eaux France (Groupe Suez).

Il explique que la redevance d'assainissement collectif est facturée aux abonnés via la facture d'eau potable et que la Communauté de Communes Auzances Bellegarde avait délégué par le biais de cette convention la facturation et l'encaissement de cette redevance au titulaire de la Délégation de Service Public du Syndicat Intercommunal d'eau potable de la Rozeille.

Il propose que soit établie une nouvelle convention entre toutes les parties concernées à savoir le Syndicat des Eaux de la Rozeille, son déléguataire SUEZ et la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de charger Monsieur le Président en collaboration avec les autres parties concernées, d'établir une convention tripartite pour la facturation et l'encaissement de la redevance d'assainissement collectif des communes de l'ancien territoire de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à ce dossier.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE BRANCHEMENT POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2017 AU 31 DECEMBRE 2017 APPLICABLES A L'ANCIEN TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUZANCES BELLEGARDE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain Bujadoux, Vice-Président en charge de l'assainissement.

Monsieur le Vice-Président rappelle la délibération en date du 27 mars 2009 portant sur la décision d'application des modalités de calculs définies à l'article L 1331-2 du Code de la Santé Publique pour déterminer le montant de la participation aux frais de branchement aux propriétaires concernés et de fixer un montant maximal exigible, à savoir :

- Montant de la participation = $(W - S) + (W \times 10\%)$

Où

W : Dépenses entraînées par les travaux comprenant : un dispositif de piquage sur le collecteur principal, une canalisation de branchement et un tabouret de branchement en limite de propriété publique/privée y compris regard de visite.

S : Subvention(s) éventuellement obtenue(s) pour l'exécution des travaux

10% : Plus-value pour frais généraux.

Il propose de garder les montants maximums exigibles des participations conformément à l'année 2016 à savoir :

- 800 € pour les branchements sur réseaux neufs,
- 1 200 € pour les branchements sur réseaux existants.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de maintenir les modalités de calculs des participations aux frais de branchement et d'approuver les montants maximums exigibles proposés par Monsieur le Vice-Président. Ces tarifs seront applicables du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2017.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DE L'ANCIEN TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUZANCES BELLEGARDE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain Bujadoux, Vice-Président en charge de l'assainissement.

Monsieur le Vice-Président explique qu'il y a lieu de procéder à une modification du règlement de service concernant le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de l'ancien territoire de la Communauté de Communes d'Auzances Bellegarde approuvé par délibération en date du 27 novembre 2013.

Il précise que cette modification permettra d'harmoniser certaines modalités de fonctionnement avec l'ancien territoire de la Communauté de Communes de Chénérailles à savoir :

- Majoration de la redevance pour refus de contrôle :

Conformément à l'article 1331-8 du Code de la Santé Publique, si le propriétaire ne se conforme pas aux obligations prévues, il sera astreint au paiement d'une somme équivalente à la redevance qu'il aurait payée au Service Public d'Assainissement majoré de 100%

- Majoration de la redevance de contrôle technique des installations existantes pour absences :

Au-delà de la troisième relance, tout usager absent sera considéré par la Collectivité comme refusant le contrôle. Conformément à l'article 1331-8 du Code de la Santé Publique, si le propriétaire ne se conforme pas aux obligations prévues, il sera astreint au paiement d'une somme équivalente à la redevance qu'il aurait payée au Service Public d'Assainissement majoré de 100%

- En cas de non-paiement

Si, à la date limite indiquée, vous n'avez pas réglé tout ou partie de votre facture, celle-ci est majorée d'une pénalité forfaitaire et/ou des intérêts de retard.

A défaut de paiement dans un délai de trois mois, et dans les quinze jours qui suivent l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la redevance est majorée de 25%

En cas de non-paiement, le Trésor Public poursuit le règlement des factures par toutes voies de droit

- Périodicité des contrôles

Le contrôle technique de l'existant sera réalisé selon la périodicité suivante :

- o Toutes les quatre années pour les installations ayant reçu un avis défavorable lors du diagnostic initial
- o Toutes les sept années pour les installations ayant reçu un avis favorable sous réserves lors du diagnostic initial
- o Toutes les dix années pour les installations ayant reçu un avis favorable lors du diagnostic initial

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de modifier le règlement de service concernant le SPANC comme proposé ci-dessus.

Par ailleurs, Monsieur le Président indique que, dans le cadre de sa délégation d'attribution, un contrat a été signé avec la Société VEOLIA pour terminer le dossier SPANC de l'ancien territoire de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde suite à la liquidation de la Société HTE.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DE L'ANCIEN TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHENERAILLES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain Bujadoux, Vice-Président en charge de l'assainissement.

Monsieur le Vice-Président explique que suite à la signature d'un avenant au marché de contrôle des installations d'assainissement non collectif du SPANC de Chénéraillles établi avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (VEOLIA), il y a lieu de modifier le règlement de service du SPANC de l'ancien territoire de la Communauté de Communes de Chénéraillles approuvé par délibération en date du 17 Avril 2014.

Il précise que cette modification concerne uniquement la prolongation pour une durée de quatre mois, à savoir du 1er avril au 31 juillet 2017 de l'application des tarifs initiaux au contrat.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de modifier le règlement de service concernant le SPANC comme proposé ci-dessus.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CHARGE DE PROJET « EAU ET MILIEU AQUATIQUE » PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que l'agent en charge de la compétence « rivières » de l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays Marchois est recruté à temps complet depuis le 1er mars 2017 à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud. Il précise que l'agent concerné est Monsieur Louis Cauchy.

Néanmoins, les deux Communauté de Communes se sont entendues pour que cet agent puisse rester à disposition de notre intercommunalité, sous réserve de l'accord des Conseils Communautaires respectifs, pour la mise en œuvre d'une politique de gestion de la ressource en eau à l'échelle du nouveau territoire et le suivi des dossiers en cours et dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle organisation concernant cette compétence.

Cette mise à disposition serait consentie du 1er mai au 31 décembre 2017 à raison de 5 heures par semaine.

Monsieur le Président indique que cette convention de mise à disposition doit faire l'objet d'un avis du Comité Technique. Or, vu les démarches de création d'un Comité Technique en cours, vu que chacune des parties est en accord sur les modalités de la convention, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la signature de cette convention de mise à disposition pour ne pas bloquer les dossiers.

Monsieur René Roulland, Vice-Président, précise que la signature de la convention est urgente car le projet « Cher Amont » est à étudier dans les meilleurs délais, pour être subventionné.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition d'un chargé de projet « Eaux et Milieux Aquatiques » de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud au profit de la Communauté de Communes Chénéraillles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois,
- Prend note que cette mise à disposition est consentie à raison de 5 heures par semaine du 1er mai au 31 décembre 2017,
- Accepte les conditions financières reprises à l'article 7 de cette convention,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget primitif 2017.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le développement économique est défini comme l'axe prioritaire du projet de territoire de la Communauté de Communes.

Pour impulser cette dynamique, il propose la création d'un poste à temps complet de chargé de mission en charge du développement à compter du 1er juillet 2017.

Il précise que compte-tenu de la spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise pour occuper ces fonctions, il est proposé de créer cet emploi sur la base de l'article 3-3 1er alinéa de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, qui autorise les collectivités locales à recourir à des agents non titulaires lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Monsieur le Président indique que l'agent ainsi recruté sera engagé en contrat à durée déterminée d'une durée de deux ans.

Il précise qu'il s'agit d'un poste itinérant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes avec un bureau d'attache au Tiers-Lieu à vocation économique de Lavaveix-Les-Mines.

Il informe le Conseil Communautaire que Monsieur Vincent Sellier, chargé de mission de l'Association 2Cube, et actuellement employé par la Chambre de Commerce de Guéret, serait intéressé pour postuler.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer un poste de chargé de mission « Développement économique ».

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF

1) CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX – RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle structure, il est nécessaire de créer un poste à temps complet au service Ressources Humaines à compter du 1er juillet 2017.

Il précise qu'au vu de la charge de travail actuelle, des nouvelles obligations à mettre en œuvre, notamment la mise en place d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité, mais également pour améliorer l'accompagnement, le suivi de la carrière des agents mais également pour la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pertinentes, il y a lieu de renforcer ce service.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De créer, à compter du 1er juillet 2017, un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps complet ;
- Que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- De charger Monsieur le Président d'effectuer la déclaration d'emploi ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

2) CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX - FINANCES

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle structure, il est nécessaire de créer un poste à temps complet, à compter du 1er juillet 2017, dont le temps de travail sera modulé entre la comptabilité, notamment pour toute la partie investissement et suivi des marchés publics et le secrétariat-accueil.

Il précise que ce poste pourrait être occupé par deux agents à mi-temps, si la Communauté de Communes n'est pas en capacité de recruter un seul agent.

Il explique qu'il existe une réelle défaillance des maîtres d'œuvres sur le volet administratif et financier, et que chaque état d'acompte présenté doit être vérifié pour éviter les rejets de la trésorerie.

Il ajoute qu'il y a un gros travail administratif à mener qui est actuellement réalisé par Katy et Solange, et qui empêche tout travail sur les dossiers « projet » et sur la stratégie à mettre en œuvre pour cette nouvelle intercommunalité.

Monsieur le Président précise que la création de ces deux postes a été prévue au budget primitif de cette année.

L'Assemblée demande si les compétences techniques demandées peuvent se trouver facilement, notamment en matière de contrôle des marchés publics. Madame Katy Bonnel indique que des formations sont possibles et qu'il peut être également envisagé que des secrétaires de mairie postulent à mi-temps sur ce poste.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De créer, à compter du 1er juillet 2017, un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps complet ;
- Que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- De charger Monsieur le Président d'effectuer la déclaration d'emploi,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

AUTORISATION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de mise en place de la nouvelle intercommunalité, il y a lieu de décider les catégories d'agents autorisés à effectuer des heures supplémentaires en fonction de la réglementation en vigueur.

Il rappelle que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés et autorisés par l'autorité territoriale ou le supérieur hiérarchique et selon les dispositions du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002.

Il précise que la compensation des IHTS doit préférentiellement être réalisée sous la forme d'un repos compensateur égal à la durée des travaux supplémentaires. A défaut, elle donnera lieu à indemnisation.

Il indique que la rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (les agents devront fournir un état détaillé des heures réalisées – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Monsieur le Président explique que si des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du supérieur hiérarchique, qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique.

Il précise que les dispositions des IHTS pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation du CT, pour certaines fonctions.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'instituer dans la limite des textes applicables l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour les agents relevant des corps et cadres d'emplois autorisés à percevoir cette indemnité
- Que le paiement des IHTS sera effectué mensuellement sur présentation de l'état récapitulatif des heures réalisées et accordées.
- Que les IHTS feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

MODALITES DE RUPTURE DU CREDIT BAIL DE LA SOCIETE SIA – FILIALE DE LA SOCIETE STRATOBOIS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Serge Perrier, Vice-Président.

Monsieur le Vice-Président présente la société SIA implantée à Auzances, filiale de la société STRATOBOIS dont le siège social est à Egleton.

Il indique que la société SIA souhaite quitter le site d'Auzances au 30 juin 2017. La Société SIA loue ce site 6 810 euros par mois dans le cadre d'un crédit-bail prenant fin le 31 mai 2024.

Il rappelle que conformément à ce qui est indiqué dans le crédit-bail, la société SIA sera tenue de verser huit jours avant la date de résiliation choisie, à titre d'indemnité forfaitaire convenue, une somme correspondant à la moitié du capital restant dû soit 282 615 euros.

Il explique qu'une rencontre avec l'ancienne structure Limousin Expansion et Monsieur Jacques Bourzat du Conseil Département a été initié par la Communauté de Communes.

Monsieur le Président indique que Monsieur FRUCTUOSO serait favorable à un échelonnement de la dette pour ne pas risquer la mise en péril de son entreprise. Il signale qu'il convient de rester vigilant.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de reporter cette délibération au prochain Conseil Communautaire et demande à la Commission Economie d'étudier ce dossier.

ACCEPTATION DE LA CESSION DU CREDIT-BAIL CONCERNANT L'ATELIER RELAIS-SUPERETTE DE BELLEGARDE EN MARCHE

Monsieur le Président explique que Monsieur BASTOS est actuellement locataire d'un ensemble immobilier à usage commercial, propriété de la Communauté de Communes en vertu d'un bail commercial signé le 03 décembre 2012.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Il précise que par courrier en date du 10 février 2017, Maître VEISSIER, notaire en charge de ce dossier, informe la Communauté de Communes d'un projet de cession de ce bail commercial pour le temps restant à courir au profit de Madame Marie-Odile CHILEAUD épouse CHAMBET. L'activité poursuivie par le nouveau locataire reste identique.

Dans ce même courrier, Maître VEISSIER, d'une part, indique que compte-tenu des dispositions du présent bail, l'agrément préalable de la Communauté de Communes est obligatoire et d'autre part, demande au Président de la Communauté de Communes de reconnaître « qu'aucune clause de solidarité n'a été inscrite dans le teneur du bail susvisé dans l'hypothèse d'une cession du droit au bail concomitamment à la cession du fonds de commerce et, qu'en conséquence, la Communauté de Communes ne saurait se prévaloir de la clause de garantie résultant de l'article L. 145-16-2 du Code du Commerce, de sorte que Monsieur Steve BASTOS ne demeurera pas garant solidaire de Madame CHAMBET, vis-à-vis de la Communauté de Communes, pour le paiement des loyers et l'exécution de toutes les conditions du bail ».

Monsieur le Président précise que Monsieur Steve BASTOS s'est installé grâce aux investissements de la Communauté de Communes et aux fonds publics levés par elle. Monsieur BASTOS souhaite aujourd'hui vendre son fonds de commerce 60 000 euros, après 4 ans d'activité.

Monsieur Jean-Paul Welzer pense que la Communauté de Communes doit tenir une position ferme par rapport cette clause de garantie qui pour lui est une disposition d'ordre public.

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée du courrier de réponse transmis à Maître Veissier spécifiant notamment qu'il était tout à fait favorable à une cession du droit au bail, sous réserve d'un accord du Conseil Communautaire, mais qu'en tant que garant du respect des règles de fonctionnement des Collectivités, il ne pouvait objectivement valider une telle demande.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- Que la clause de garantie résultant de l'article L.145-16-2 du Code du Commerce est une disposition d'ordre public à laquelle aucun contrat ne peut déroger et qui s'impose aux parties ;
- D'agréer la cession du droit au bail et accepte le cessionnaire comme nouveau locataire à la condition expresse que cette clause de garantie reprise ci-dessus soit réintroduite au présent bail ;
- De prendre note que dans ce cadre, Monsieur BASTOS restera garant solidaire de Madame CHAMBET, vis-à-vis de la Communauté de Communes pour le paiement des loyers et l'exécution de toutes les conditions du présent bail ;
- De donner à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, avec faculté de substituer, tous pouvoirs à l'effet d'intervenir à l'acte de cession de fonds de commerce pour appliquer la décision du Conseil Communautaire et signer tous documents s'y rapportant ;
- De donner à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, avec faculté de substituer, tous pouvoirs à l'effet d'intervenir dans une procédure judiciaire pour faire appliquer la décision du Conseil Communautaire et signer tous documents s'y rapportant.

DEMANDE D'ECHELONNEMENT DE LA DETTE DE LA COMMUNE DE LE CHAUCHET

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Chénérailles, Auzances Bellegarde, Haut Pays Marchois et la Commune du Chauchet ont trouvé un consensus concernant la dette de la commune pour non-paiement des participations « école ».

Il rappelle que la dette de la commune est de :

38 862.18 € pour les participations « école » de 2012 à 2015,

1 994 € pour participation « école » qui va être appelée au titre de l'année 2016,

Soit : 40 856.18 €.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Il explique que Monsieur le Maire du Chauchet conteste le nombre d'enfants de sa commune présents sur l'école de Mainsat. Il considère que deux enfants sur la totalité des enfants répertoriés n'ont jamais fait partie de ses administrés.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de prendre en compte la requête de Monsieur le Maire et de procéder à un nouveau calcul de ces participations en supprimant le montant moyen de la participation « école » de 900 €/enfant pour 2 enfants sur la totalité des années dues, soit 7 200 €.

Il resterait ainsi à la charge de la commune un montant à régler de 33 656.18 €

Monsieur le Président précise que la Commune du Chauchet ne peut s'acquitter en une seule fois de cette dette et présente au Conseil Communautaire l'échéancier proposée par la Commune :

- 5 000 € en décembre 2016 qui ont été réglés,
- 5 000 € au 1er semestre 2017,
- 2 000 € au 2ème semestre 2017,
- 5 000 € en juin 2018, 2019 et 2020 (avant le 30 juin de chaque année),
- Le solde d'un montant de 6 656.18 € en juin 2021.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'accepter le nouveau calcul des participations « école » pour la commune du Chauchet
- D'accepter l'échéancier repris ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU COMITE UNIQUE DE CONCERTATION (CUC) ET AU FONDS D'ACTIONS CULTURELLES TERRITORIALISEES (FACT) DU PAYS SUD CREUSOIS

Monsieur le Président informe l'Assemblée de l'obligation de désigner des représentants au Comité Unique de Concertation (CUC) et à la Commission Locale du Fonds d'Actions Culturelles Territorialisées (FACT) du Pays Sud Creusois.

Il propose de désigner pour le Comité Unique de Concertation les représentants suivant :

- Madame Marie-Claude MATHIEU, Déléguée titulaire
- Madame Marie-Françoise VENTENAT, déléguée suppléante

Il propose de désigner pour la Commission Locale FACT le représentant suivant :

- Monsieur René Roulland

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité ces propositions.

REVISION DES TARIFS DE LOCATION – TIERS LIEUX ATELIERS DE LA MINE A LAVAVEIX LES MINES

Ce point à l'ordre du jour est reporté au prochain Conseil Communautaire.

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE VEHICULES ELECTRIQUES DE TOURISME ET UTILITAIRE

Monsieur le Président propose l'adhésion au groupement de commande dont le Syndicat Départemental de l'Energie est coordonnateur.

Il précise que ce groupement permet l'achat de véhicules sur la base de prix négociés.

Il présente la proposition d'achat de 4 véhicules électriques :

- Coût de l'opération : 140 000 euros HT (178 000 euros TTC) financée :
 - o A 62.86 % par TEPCV = 88 000 euros
 - o A 17.14 % par le bonus écologique = 24 000 euros
 - o Reste à la charge de la Collectivité = 28 000 euros HT (soit 7 000 euros par véhicule)

Il précise que l'achat de ces véhicules électriques comprend :

- L'acquisition du véhicule
- Un coût de location de batterie, équivalent à +/- 6 ans
- Le marquage des véhicules

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion au groupement de commandes constitué par le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse pour la fourniture de véhicules électriques de tourisme et utilitaires ainsi que de deux-roues électriques,
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention constitutive dudit groupement et tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – SYNDICAT D'INITIATIVE DE CHENERAILLES

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Françoise VENTENAT, Vice-Présidente en charge de la promotion touristique.

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil Communautaire une demande de subvention exceptionnelle formulée par le Syndicat d'Initiative de Chénérailles concernant le financement des éditions touristiques locales au titre de l'année 2017.

Elle indique que le montant demandé par le Syndicat d'Initiative de Chénérailles s'élève à 766.22 €.

Pour mémoire, le Syndicat d'Initiative d'Auzances Bellegarde a demandé une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 543.89 € pour ces mêmes éditions touristiques, délibérée au Conseil Communautaire du 1er Février 2017.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 766.22 € au Syndicat d'Initiative de Chénérailles pour le financement des éditions touristiques locales 2017.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU GUIDE DU ROUTARD DU TERRITOIRE DU PAYS SUD CREUSOIS

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Françoise VENTENAT, Vice-Présidente en charge de la promotion touristique.

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil Communautaire la candidature du Pays Sud Creusois à l'appel à manifestation d'intérêt organisé par l'Association Nationale des Pays et des PETR (ANPP) et le groupe Hachette pour disposer d'un guide du routard sur leur territoire.

Elle indique que le dossier est retenu et que, dans ce cadre, le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Haut Pays Marchois a la possibilité de faire partie de ce guide du routard dédié à l'ensemble du territoire du Pays Sud Creusois.

Le montant prévisionnel de la participation est fixé à 2 000 €.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de participer au financement du guide du routard du territoire du Pays Sud Creusois 2017-2018 pour un montant prévisionnel de 2 000 €.

ADHESION AU CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Monsieur le Président rappelle que les trois anciennes Communautés de Communes de Chénérailles, d'Auzances Bellegarde et du Haut Pays Marchois adhéraient au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Monsieur le Président rappelle que le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, au niveau prestations sociales, culturelles, familiales et de confort.

Monsieur le Président rappelle également que dans la continuité des délibérations des anciennes Communautés de Communes, Madame Marie-Hélène PEROCHE a été désigné en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire que la nouvelle Communauté de Communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, de maintenir le conventionnement au CNAS.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De maintenir l'action Sociale déjà en place en faveur du personnel en adhérant au CNAS dans la continuité des contrats en cours sur les anciennes communautés de communes,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

ADHESION A LA MNT (MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE) POUR LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

Monsieur le Président explique que les trois anciennes Communautés de Communes de Chénérailles, d'Auzances Bellegarde et du Haut Pays Marchois avaient contracté chacune un contrat groupe prévoyance avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) permettant aux agents qui le souhaitaient de cotiser pour une garantie de maintien de salaire en cas de maladie.

Il propose que la nouvelle structure puisse également contracter un contrat groupe avec la MNT pour permettre aux agents de continuer à bénéficier d'une garantie « maintien de salaire » s'ils le souhaitent.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Cette contractualisation ne pourra être effective que si les conditions proposées restent favorables à tous les agents de la Collectivité et sous réserve d'un avis du Comité Technique.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Charge Monsieur le Président de négocier les modalités du contrat de prévoyance pour l'ensemble des agents de la Communauté de Communes,
- Dit que ce contrat sera signé suite à l'avis du Comité Technique,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DES ENSEIGNANTS ET DES PARENTS D'ELEVES

Monsieur le Président fait part d'un courrier reçu du Syndicat SNUipp-FSU 23 proposant au Conseil Communautaire d'adopter une motion de soutien aux enseignants et aux parents d'élèves pour leur action en faveur de l'amélioration du service public d'éducation dans le département de la Creuse.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité demande que cette motion soit prise.

La motion est annexée au procès-verbal.

MOTION PORTANT SUR LE PROJET DE REORGANISATION DES ACTIVITES D'INTERVENTION « URGENGE GAZ »

Monsieur le Président fait part d'un courrier reçu de l'association départementale ADECR évoquant une proposition de motion de soutien au Conseil Communautaire à adopter suite à un projet de réorganisation des activités d'intervention Urgence Gaz, présenté par la direction GrDF lors d'un comité central d'établissement prévoyant en particulier la suppression d'une zone d'urgence pour la Creuse au lieu de deux actuellement, qui, de plus, sera étendue au sud de l'Indre.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité demande que cette motion soit prise.

La motion est annexée au procès-verbal.

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE RURALITE

Monsieur le Président indique que le dossier « Contrat de Ruralité » a été préparé en partenariat avec le Pays Combraille en Marche.

Il rappelle la décision du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 relative à la mise en place de contrats de ruralité,

Il rappelle également que ces contrats ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises,

Il indique les grandes thématiques d'intervention inscrites au Contrat de Ruralité 2017-2020 selon les 6 axes suivants :

- Accès aux services et aux soins,
- Attractivité des territoires,
- Revitalisation des bourgs centres,
- Mobilité durable,
- Transition écologique,
- Cohésion sociale,

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Monsieur le Président présente les actions retenues par les services de la DDT au titre de l'année 2017 à savoir :

- La mise en accessibilité de la salle polyvalente de Lupersat,
- La mise aux normes de la cuisine et des sanitaires de la salle polyvalente de Champagnat,
- La restauration d'un tableau « Descente de croix » et sa mise en valeur à l'église d'Auzances,
- La mise aux normes de l'Auberge communale de Mainsat,
- La réhabilitation du bâtiment en vue de la réalisation d'un logement communal à Saint Dizier La Tour,
- L'achat et l'aménagement d'un terrain pour l'implantation d'un pylône de téléphonie sur la commune de Charron,
- Travaux de grosses réparations au logement locatif (ancien presbytère) de la commune de Champagnat,
- Travaux de réhabilitation et d'extension de la maison des ingénieurs à Lavaveix-Les-Mines,
- Contrat rivières – Travaux de restauration et d'entretien sur le bassin du Chavanon action de la Communauté de Communes,
- Rénovation énergétique de l'immeuble Mairie, salle du conseil municipal et bureaux du groupement de Productivité Agricole à Auzances,
- Rénovation thermique de la salle polyvalente de Sermur,
- Acquisition d'une balayeuse équipée d'outils alternatifs au désherbage chimique sur la commune de Lupersat,
- Remise aux normes de la salle des associations et de l'ancienne cantine de Mérinchal.

Monsieur le Président indique que les fiches actions des projets retenus doivent être déposées avant la fin de la semaine. Il ajoute également que les Maires des communes concernées doivent obligatoirement être capables d'engager les actions en 2017.

Il explique que toutes les actions des communes ont été répertoriées dans un document présenté aux services de l'Etat et précise que ce sont les services de la DDT qui ont retenus les actions citées ci-dessus.

Les actions non retenues pour 2017 seront présentées dans au titre de l'année 2018 sous réserve que les opérations ne soient pas commencées.

Il propose la mise en place d'un Comité de Pilotage pour le prochain dossier. Il indique également qu'une réunion pourrait avoir lieu avec l'ensemble des communes pour expliquer quels projets pourraient entrer dans ce type de contrat et de quelle manière les fiches action doivent être remplies/

Madame Katy Bonnel rappelle que les fiches action des communes retenues citées ci-dessus devront être déposées le jeudi 13 Avril 2017 et que les dossiers seront présentés le 19 Avril 2017. A ce jour, nous ne savons encore si ces projets feront l'objet d'un financement.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Confirme l'engagement de la Communauté de Communes dans la signature d'un contrat de ruralité pour la période 2017-2020,
- Demande à Monsieur le Président de présenter les projets des communes du territoire de l'intercommunalité et de l'intercommunalité elle-même en réponse aux enjeux identifiés par le diagnostic du territoire et en adéquation avec la stratégie de la Communauté de Communes.
- Prend note que ces projets sont classés suivant les 6 axes repris ci-dessus,
- Prends note que les projets présentés au titre de l'année 2017 devront être engagés avant le 31 décembre 2017 et devront être inscrits au budget 2017 des collectivités, Maîtres d'ouvrage.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

INFORMATIONS DIVERSES

1) Consultation de l'Etablissement Public Foncier Poitou Charente

Monsieur le Président indique que le délai de consultation concernant la modification de l'EPF Poitou Charente est clos depuis le 4 Avril 2017.

Il précise que suite au report du Conseil Communautaire du 31 Mars 2017, nous ne sommes plus dans les délais pour donner notre avis. Il explique que notre avis est donc réputé favorable.

Le Conseil Communautaire prend acte.

2) Point sur les travaux de réhabilitation de l'école de Bellegarde en Marche

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Jacques Bigouret, Vice-Président en charge du dossier.

Monsieur le Vice-Président indique que les travaux sont terminés et qu'un nettoyage complet des locaux sera effectué prochainement.

Il précise que l'emménagement dans ces locaux se fera ce mercredi et que les locaux seront opérationnels au retour des vacances de Pâques.

Le Conseil Communautaire prend acte.

3) Point sur les travaux de la Maison de Santé

Monsieur le Président donne la parole à Madame Valérie Simonet, Vice-Présidente en charge de ce dossier.

Madame la Vice-Présidente précise que les travaux avancent. La charpente et la couverture sont terminées.

Elle explique qu'une présence d'amiante est repérée dans les locaux de la chaufferie. Cette pièce a donc été isolée et fera l'objet d'une opération de désamiantage. Il est à noter que le Diagnostic Avant Travaux ne spécifiait pas cette présence d'amiante dans ce local.

Elle conclut en indiquant que malgré quelques imprévus qui génèrent des avenants, les travaux avancent bien.

Le Conseil Communautaire prend acte.

4) En projet, signature d'un bail commercial à compter du mois de mai 2017 avec l'entreprise LMP Service pour la location de l'atelier technique et les bureaux situés rue Magdeleine à Bellegarde en Marche

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Serge Perrier, Vice-Président en charge du dossier.

Monsieur le Vice-Président présente la Société LMP Services spécialisé entre autre dans l'entretien des espaces verts et indique à l'Assemblée les tarifs de location proposés :

- 400 € HT par mois pour la location de la partie atelier,
- 80 € HT par mois pour la location du bureau situé sur le haut de la parcelle.

Le Conseil Communautaire prend acte.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

5) Carte scolaire 2017

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise Simon, Vice-Présidente en charge du dossier.

Madame la Vice-Présidente rappelle la situation actuelle et indique que toutes les communes du territoire doivent rester solidaires.

Elle rappelle également la motion transmise à la DASEN contestant la méthode utilisée pour la mise en place de la nouvelle carte scolaire.

6) Signature des marchés de travaux dont les attributions ont été délibérées en 2016 pour l'ex Communauté de Communes Auzances Bellegarde

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que les travaux concernant l'assainissement du bourg de Dontreix ont été réalisés conjointement avec la commune (pour la partie « eau potable » dans le cadre d'un groupement de commande).

Il indique que le groupement d'entreprises TTPM/TPCRB a été retenu pour une offre globalisée d'un montant de 218 299.45 Euros HT réparti comme suit :

- Lot 1 Assainissement : 164 777.50 € HT
- Lot 2 Eau potable : 53 521.95 € HT

Il ajoute que l'entreprise TAUTON a été retenue pour les travaux de mise en séparatif du collecteur assainissement de la rue Magosse à Bellegarde en Marche, pour un montant de 52 204.81 €

Le Conseil Communautaire prend acte.

7) Point sur la compétence PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et l'instruction du droit des sols

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Jacques Bigouret, Vice-Président en charge de ce dossier.

Monsieur le Vice-Président explique à l'Assemblée que le PLUi regroupe les documents d'urbanisme de planification au niveau intercommunal, régis par les dispositions du code de l'urbanisme. Il précise que le périmètre d'un PLUi est constitué par l'intégralité du territoire. Il ajoute que le code de l'urbanisme intègre dans les PLUi les zones d'aménagement concerté (ZAC) mais exclut les plans de sauvegarde.

Monsieur Bigouret indique qu'une réflexion sur la mise en œuvre de cette compétence sera engagée avec la commission concernée. Il pense que le PLUi n'est peut-être pas le document d'urbanisme à mettre en place sur notre territoire de par la complexité et les contraintes qu'il impose.

Le Conseil Communautaire prend acte.

Concernant l'instruction du droit des sols, Monsieur Bigouret explique que notre EPCI est compétent car il compte plus de 10 000 habitants et concerne les communes de Sannat, Auzances, Crocq, Basville et Flayat qui ont ou avaient mis en place des documents de planification (PLU, carte communale).

En conséquence, et en considération du désengagement de l'Etat en la matière, la communauté de communes devra choisir un service instructeur d'ici au 1^{er} janvier 2018 pour instruire les documents d'urbanisme de ces cinq communes. Il précise que pour ces 5 communes, l'instruction correspond à

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

0,2 ETP (Equivalent Temps Plein).

Il indique que le SDEC propose de mettre en place ce type de service instructeur. Un courrier a été adressé afin de connaître les tarifs unitaires appliqués par type de documents d'urbanisme. Il informe ses collègues que plusieurs structures ont déjà mis en place ce service, à savoir :

- Creuse Grand Sud
- La communauté d'agglomération du Grand Guéret
- La commune de Dun-le-Palestel
- L'ex-comcom de la Souterraine

Le Conseil Communautaire prend acte.

8) Demande d'adhésion de la commune de Saint Priest

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée du courrier reçu de la commune de Saint-Priest demandant son rattachement au sein de notre Communauté de Communes suite à une délibération de son Conseil Municipal en date du 3 Février 2017.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de prendre une délibération concernant ce dossier lors du prochain Conseil Communautaire, sous réserve que la délibération pour le retrait de la communauté de communes du Nord-Est, à laquelle Saint-Priest appartient, soit prise.

Le Conseil Communautaire prend acte.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION

Pour la délégation d'ester en justice

Décision relative à la représentation en justice de la Communauté de Communes dans le dossier « Communauté de Communes Haut Pays Marchois C/ Ballet

Pour la conclusion et la révision du louage des choses n'excédant pas 12 ans

- Décision relative à la signature d'un bail commercial précaire jusque fin 2017 avec Madame Rachel MARIAS, psychologue, pour exercer au Cabinet Médical sise 50, Route de Montluçon
- Décision relative à la signature d'un avenant au bail commercial précaire signé avec Madame Rachel MARIAS, psychologue, concernant le changement des modalités d'exercice

Pour les marchés publics et leurs avenants (au-dessus de 25 000 €)

Pour rappel : signature du contrat et avenant au contrat signé avec la Société VEOLIA pour le SPANC repris ci-dessus

- Signature du marché de travaux « Mise en séparatif du Collecteur unitaire du stade : La Commission Assainissement a retenu le groupement d'entreprises TTPM/TPCRB pour un montant de 68 919 € HT.

Le Conseil Communautaire prend acte.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Manuel Novais, lance un appel à mécénat concernant des travaux de réparation sur l'église de FONTANIERES initiés en 2016 pour un montant d'environ 150 000 Euros.

Le Conseil Communautaire prend acte.

Madame Marie-Françoise Ventenat fait un point sur les chemins de randonnée labellisés sur notre nouveau territoire. Elle est en discussion avec le service du Conseil Département en charge de ce dossier. Un état des lieux va être réalisé.

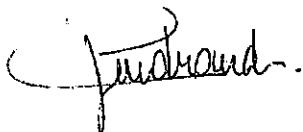
Elle demande aux Maires de vérifier que les fichés de notation envoyées par le Conseil Départemental aux communes concernées, ont bien été retournées

Monsieur René ROULLAND signale :

- Des problèmes de volets au bâtiment du pôle de Crocq et indique que l'assurance décennale va être mise en œuvre,
- Que dans le cadre des petites unités de vis, 3 logements T1bis sont vacants sur le pôle de Crocq et que la communauté de communes règle les loyers pendant ces périodes de vacances. Il souligne que les logements T2 sont très demandés, ce qui n'est pas le cas des T1.
- Que l'enquête publique pour le contrat de rivière Chavanon est terminée. Le commissaire-enquêteur a rendu le procès-verbal. Deux questions avaient été posées. Louis CAUCHY a transmis les réponses.

La séance est levée à 19 heures 30.

Vu, la Secrétaire de séance,
Marie-Antoinette GENDRAUD



Vu, le Président,
Pierre DESARMENIEN

